

INECO

Coping with water stress in the Oum Er Rbia Basin, Morocco

Nicosia Le 9-10 juin 2006

Fouad ZAHRANI

ASKANE
INGENIERIE

مكتب الدراسات التقنية
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

إسكان
هندسة



Plan

- ❑ GESTION DE L'EAU AU MAROC
- ❑ DONNÉES GÉNÉRALES (BASSIN OUM ER RBIA)
- ❑ IMPORTANCE DU BASSIN OUM ER RBIA
- ❑ PROBLÈME FOCAL DE LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN
PRINCIPALES CAUSES
LES EFFETS
- ❑ EFFORTS DÉPLOYÉS
- ❑ RECOMMANDATIONS DES STAKEHOLDERS

GESTION DE L'EAU AU MAROC

LA GESTION DE L'EAU A CONNU TROIS GRANDES ÉTAPES AU MAROC :

Année 60-80 : politique volontariste, basée sur la réalisation des grands ouvrages d'infrastructures

Année 81-90 : gestion basée sur la demande

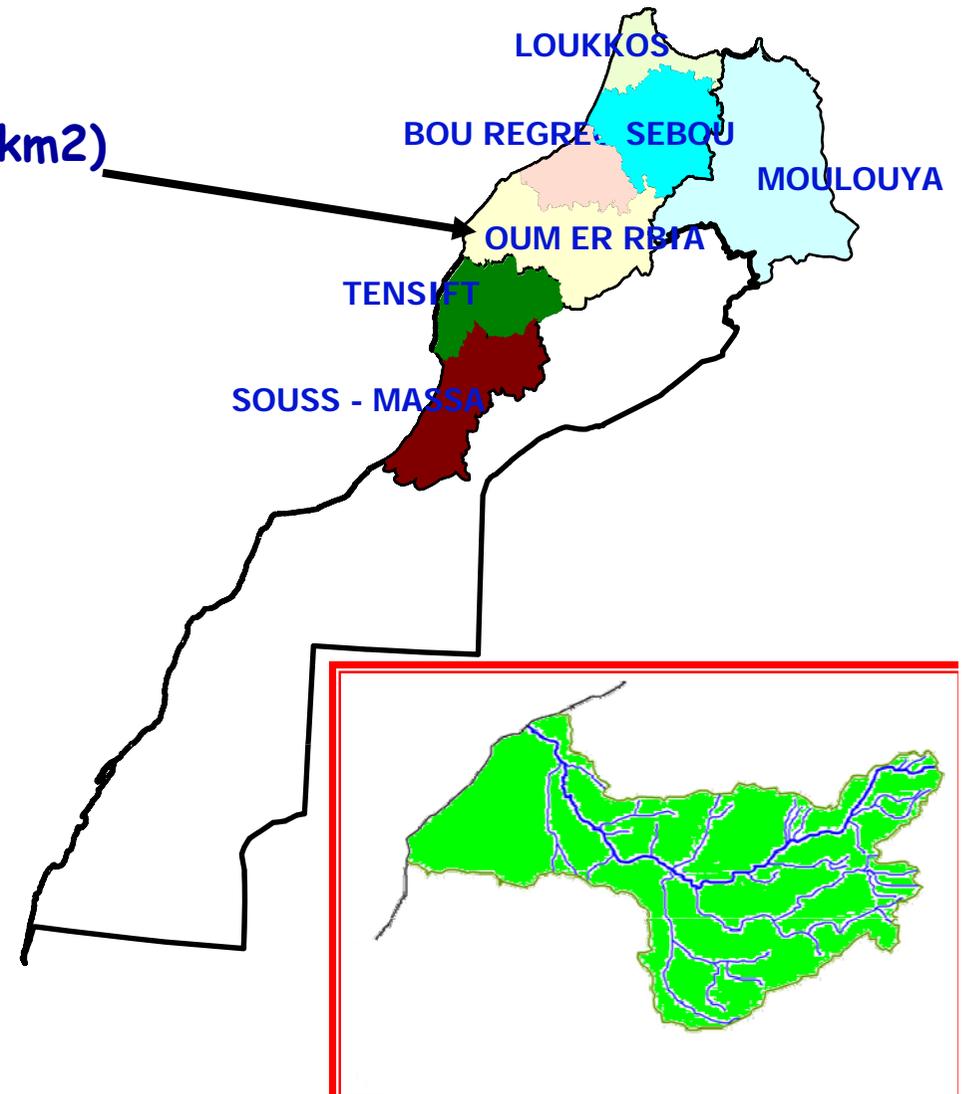
- réhabilitation des réseaux
- tarification par tranche- branchements sociaux
- gestion de l'assainissement liquide par des organismes techniques

Année 91 à ce jour : gestion intégrée et optimisation de la gestion à la demande

- association du secteur privé
- mise à niveau de la tarification
- commission interministérielle de l'eau

L'AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE L'OUM ER RBIA

- ❖ 7% de la superficie du pays (48070 km²)
- ❖ 17% de la population
- ❖ 19% des ressources en eau
- ❖ 36% de la capacité de stockage
- ❖ 33% de la surface irriguée



DONNÉES GÉNÉRALES

Superficie globale : 48.070 km²;

Population : 4,96 Millions dont 61% des ruraux;

Provinces concernées : 12;

Superficie totale irriguée : 464.530 ha;

Apports moyens d'eau de surface : 3250 Mm³/an;

Potentiel mobilisable en eau souterraines d'environ : 350 Mm³/an;

Aménagements hydrauliques: 20 barrages ; capacité totale: 5.100 Mm³;

Besoins en eau actuelle : AEPI: 337 Mm³/an et Irrigation: 3891 Mm³/an;

Production moyenne de l'énergie hydroélectrique : 1.680 Millions KWH/an

DONNÉES GÉNÉRALES

Précipitations 520 mm en moyenne

Principales activités économiques

- Industries des phosphates
- Sucreries au nombre de 5
- Irrigation potentiel irrigable à partir des eaux

**Superficie irriguée actuellement à partir des eaux de l'Oum Er Rabîi :
313500 ha**

RESSOURCES EN EAU

Apports d'eau moyens annuels 3680 millions de m³

Volume régularisé 3310 m³

Ressources en eau souterraine utilisées 310 m³

Aménagements futurs permettant la mobilisation de 4280 m³

PROBLÈME FOCAL DE LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN

Inefficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture



Pertes dans les réseaux d'irrigation
2367 Mm³ (60%)



Demande annuelle en eau à usage agricole : 3945 Mm³

« Perte » Ce mot n'est pas accepté par tout le monde, certains trouvent qu'il fait partie des conditions normales liées à l'usage de l'eau

CLASSIFICATION DES CAUSES ET EFFETS

Causes :

Partage;

Valeur;

Gouvernance

Effets :

Environnement;

Socio-économie

Autres

PRINCIPALES CAUSES

Partage

culture à consommation abondante en eau, faible appel aux méthodes modernes d'arrosage (Mécanismes institutionnels, législatifs et économiques pour fixer les allocations de l'eau au niveau du bassin)

Valeur

faiblesse du prix de l'eau, faible recouvrement des coûts de l'eau.

Gouvernance

perte dans le réseau d'irrigation, emploi déraisonnable de l'eau apprêté à l'irrigation, dépense de l'eau.

La sage gouvernance de l'eau avec :

- Participation des parties prenantes à travers leurs associations
- La décentralisation et l'application du principe de subsidiarité
- La cohérence et l'intégration entre objectifs et méthodes.

LES EFFETS

Environnement

Surexploitation des eaux souterraines
Effondrement des niveaux des eaux souterraines

Socio-économie

Accroissement de la demande
Conflits parmi les usagers
Exode rurale
Réduction ou disparition des surfaces irriguées
Risque dans la maintenance des périmètres irrigués

Autres

Pression sur les ressources en eau
Baisse de la durabilité des ressources en eau

EFFORTS DÉPLOYÉS

- Sensibilisation et formation des consommateurs: actions de proximité
- Rôle important des associations d'utilisateurs
- Recherche de nouvelles ressources en eau souterraines et plus grande connaissance des existants (débit, pollution,...)/Rôle stratégique des nappes
- Application plus forte de la loi principe pollueur payeur
- Dynamiser la police de l'eau (plus grande rationalité)
- Encouragement pour les coopératives en vue d'augmenter les tailles des parcelles

Unanimité : Gestion durable des Ressources en Eau dans le Bassin Hydraulique de l'Oum Er Rbia doit passer impérativement par :

« L'ECONOMIE & LA VALORISATION DE L'EAU »

=

Véritable gisement de l'avenir

RECOMMANDATIONS DES STAKEHOLDERS

PRÉSERVATION DE L'EAU EN AGRICULTURE IRRIGUÉE

- Besoin d'accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau
- Besoin d'adapter les choix des cultures à la disponibilité de l'eau
- Besoin d'encourager les différents choix des cultures par le gouvernement

TAXATION ENVIRONNEMENTALE ET SYSTÈMES DE REDEVANCES

- Possibilité de parvenir à un accord coopératif entre les catégories d'utilisateurs
- Création des fonds d'aide pour les petits agriculteurs par les grands agricultures (Souss Massa daraa)

INCITATIONS À L'ÉCONOMIE DE L'EAU

- Augmentation des tarifs de l'eau en tenant compte de la composante sociale
- Installation des systèmes d'économie de l'eau au niveau des bâtiments
- Imposer le système de micro-irrigation

SUPPRESSION PROGRESSIVE/DÉLOCALISATION DES USAGES DE L'EAU

- Tarification par tranche aussi bien pour la redevance d'eau que pour la pollution
- Encouragement de l'agriculture biologique qui ne demande pas beaucoup d'eau

PARTICIPATION PUBLIQUE ET IMPLICATION DES STAKEHOLDERS

- Implication de l'utilisateur dans le processus de la Gestion des Ressources en Eau (planification, élaboration des textes juridiques et réglementaires, organisation des usagers en associations, syndicats etc...)
- Renforcement et consolidation du rôle fédérateur de quelques stakeholders (cas du Conseil d'Administration, arbitrage en cas de conflit)

CADRE POUR LA GESTION DE L'EAU/SERVICE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Système de gestion de l'eau plus professionnel pour mettre en place les technologies exigées, les compétences de gestion et le capital
Exp: à Sebt El Guerdane au sud du Maroc où on a instauré un partenariat privé public (PPP) qui sûrement va donner de bons résultats

RÈGLEMENT DES PRÉLÈVEMENTS/REJETS

- Sensibilisation, Implication des associations locales pour expliquer aux préleveurs et aux pollueurs la gravité de l'acte qu'ils commettent avant de passer à la répression qui est d'ailleurs prévue par la loi 10/95 sur l'eau.**
- Le principe de préleveur payeur et de pollueur payeur est mis en œuvre, il y'a lieu de le conforter et de le généraliser par l'application d'une plus value sous forme de taxe (quittance, TVA, etc...).**

Merci de votre attention

